

L'expérience professionnelle : un plus pour les Masters 2009

Pour les diplômés de master 2009 à l'UPEMLV, avoir acquis de l'expérience pendant leur formation favorise l'insertion professionnelle, tant en terme de rapidité d'insertion que de conditions d'emplois. Cette expérience est d'autant plus valorisable qu'elle a été réalisée dans le cadre d'un contrat de travail. De plus, pour les diplômés ayant occupé plusieurs emplois, les conditions d'emploi s'améliorent depuis l'obtention de leur diplôme.

Insertion plus rapide pour les diplômés dotés d'une expérience professionnelle

Les diplômés de master en 2009 ont mis en moyenne 4,1 mois pour accéder à leur premier emploi. La plupart d'entre eux (91 %) avaient acquis une expérience professionnelle pendant leur deuxième année de master : cela concerne logiquement la totalité des apprentis et 86 % des diplômés en formation initiale. Pour la très grande majorité, le stage ou l'apprentissage a été effectué en Ile-de-France (84 %), dans un organisme du secteur privé (77 %). Toutefois, les stagiaires en formation initiale ont plus souvent que les autres réalisé leur stage dans le secteur public (28 % contre 16 %). Les diplômés qui se sont insérés dotés d'une expérience professionnelle ont un temps d'accès à l'emploi plus court que les autres (4,1 mois contre 4,9 mois en moyenne).

De plus, parmi les diplômés ayant connu une expérience professionnelle, l'insertion sur le marché de l'emploi a été plus rapide pour les apprentis (apprentissage ou contrat de professionnalisation) que pour les diplômés en formation initiale ayant effectué un stage (3,3 mois en moyenne contre 4,6 mois). Ceci s'explique en partie par le fait que plus de 40 % des apprentis aient été embauchés dans la structure de leur apprentissage après leur deuxième année de master contre 28 % des diplômés en formation initiale qui ont effectué un stage.

En plus d'un temps d'accès à l'emploi plus court, les diplômés avec une expérience professionnelle acquise pendant le master présentent des caractéristiques d'insertion plus favorables que les autres. En effet, pour leur premier emploi, 59 % occupaient des emplois stables (CDI ou fonctionnaire) contre 39 % des diplômés sans expérience. De même, ils travaillaient davantage à temps complet (94 % contre 68 %) et percevaient un salaire moyen à l'embauche plus élevé (1 788 euros contre 1 346 euros).

Conditions d'insertion selon l'acquisition d'une expérience professionnelle en master

	Apprentis	Stagiaires	Total avec expérience	Sans expérience	Ensemble
Effectifs	266	380	646	61	707
Temps d'accès à l'emploi en mois	3.3	4.6	4.1	4.9	4.1
% Contrat stable	67	53	59	39	58
% PCS cadre	71	57	63	39	62
% PCS Employé/ouvrier	3	13	9	29	10
% Temps partiel	2	8	6	32	7
Salaire à l'embauche*	1 848 €	1 729 €	1 788 €	1 346 €	1 773 €

* Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des masters, 2012

Un premier emploi plus favorable pour les apprentis

Parmi les expérimentés, les conditions d'emploi sont plus favorables pour les apprentis que pour les diplômés en formation initiale classique ayant réalisé un stage : davantage en emplois stables (67 % contre 53 %), ils relevaient également plus souvent de la PCS des cadres (71 % contre 57 %) et exerçaient moins à temps partiel (2 % contre 8 %). Enfin, le salaire moyen à l'embauche des apprentis est plus élevé (1 848 euros contre 1 729 euros), qu'ils exercent dans le secteur privé ou public.

Stabilité du 1^{er} contrat selon le domaine d'études en master

Domaine d'étude en master	Part d'apprentis	Taux de contrat stable
Sciences, technologies, santé	21%	72 %
Sciences humaines et sociales	44%	51 %
Droits, économie, gestion	59%	61 %
Arts, lettres, langues	0%	29 %
Ensemble	37%	58 %

Source : Enquête insertion des masters, 2012

La répartition des étudiants selon leur statut à l'inscription et leur domaine de formation respectifs sont étroitement liés. De ce fait, les écarts de conditions d'emplois à l'embauche entre apprentis et non apprentis sont proches des différences entre les domaines de formation. En effet, le domaine *Droit, économie, gestion* qui accueillent 59 % d'apprentis est aussi un des domaines où les diplômés s'insèrent le mieux en terme de stabilité des contrats par exemple (61 %). A l'inverse, le domaine *Arts, lettres et langues*, où aucun diplômé n'était apprenti et dont le quart n'a pas eu d'expérience professionnelle en deuxième année de master (stage ou apprentissage), est aussi celui pour lequel l'ensemble des diplômés présente une situation moins favorable à l'embauche (29 % de contrats stables sur le premier emploi).

90% des actifs en emploi 30 mois après l'obtention du master

Trente mois après l'obtention de leur master, plus de 90 % des actifs sont en emploi. Le taux de chômage s'élève à 9,7 % et est équivalent à ce qu'il était pour les diplômés 2008. Parmi les diplômés en emploi, près de huit sur dix ont un contrat stable et sept sur dix ont un emploi relevant de la PCS des cadres. La plupart exerce leur emploi à temps complet et le salaire moyen est de 2 200 euros. La part des actifs en emploi varie de 92 % en *Droit, économie gestion* à 83 % pour les diplômés de *Arts, lettres, langues*.

Les caractéristiques des emplois varient selon le domaine de formation des masters. Ainsi, les diplômés du domaine *Sciences, technologies, santé* cumulent les conditions d'emploi les plus favorables : ils occupent davantage des emplois stables (88 %), ils sont plus souvent cadres (82 %), et perçoivent un salaire moyen plus élevé (2 450 euros). Les diplômés du domaine *Arts, lettres et langues* jouissent en revanche d'une moindre stabilité de leurs emplois : 56 % ont des contrats stables contre 79 % pour l'ensemble. De plus, 21 % exercent à temps partiel, et 12 % ont un emploi relevant de la PCS des employés/ouvriers (contre 4 % en moyenne). Enfin leur salaire moyen est inférieur de plus de 500 euros à celui de l'ensemble des diplômés de master en emploi.

Caractéristiques des emplois occupés 30 mois après le master selon le domaine

	Sciences, technologies, santé	Sciences humaines et sociales	Droit, économie, gestion	Arts, lettres, langues	Ensemble
Taux de chômage (%)	8,8	9,6	8,3	17,5	9,7
Effectifs en emploi	156	151	189	52	548
% Contrat stable	88	72	83	56	79
% PCS cadre	82	72	68	35	70
% PCS employé/ouvrier	1	6	2	12	4
% Temps plein	98	96	99	79	96
Salaire au moment de l'enquête*	2 450 €	2 081 €	2 189 €	1 659 €	2 200 €

* Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des masters, 2012

La plupart des diplômés en emploi exercent en France (93 %) et notamment en Ile-de-France (80 %). C'est en particulier le cas des bacheliers d'Ile-de-France qui sont 93 % à travailler en Ile-de-France, contre 60 % des bacheliers de province ou des DOM-TOM. En effet, ces derniers sont nombreux à exercer leur emploi hors d'un département francilien (32 %).

Par ailleurs, si les trois quarts des diplômés de nationalité étrangère exercent leur emploi en France¹, près du quart restant travaille dans la région du monde dont il est originaire.

Amélioration des conditions d'emploi 30 mois après le master

Parmi les diplômés en emploi au moment de l'enquête, 56 % n'ont connu qu'un emploi tandis que 44 % en ont connu plusieurs. Pour ces derniers, les caractéristiques d'emploi ont significativement évolué entre la première embauche et le moment de l'enquête. Les contrats se sont largement stabilisés (36 % de contrats stables sur le premier emploi, 74 % au moment de l'enquête), et les situations de précarité² sont en recul : 63 % sur le premier emploi contre 40 % sur l'emploi actuel. La part d'emplois relevant de la PCS des cadres augmente (de 55 % à 72 %) et celle des emplois à temps partiel diminue (7 % contre 3 %).

Evolution des conditions d'emploi selon le nombre d'emplois occupés depuis le master

	Plusieurs emplois		Un seul emploi
	A l'embauche (1er emploi)	Au moment de l'enquête	Au moment de l'enquête
Effectifs	230		290
% contrat stable	36	74	84
% PCS cadre	55	72	71
% temps partiel	7	3	4
Salaire à l'embauche*	1 821 €	-	1 830 €
Salaire au moment de l'enquête*	-	2 150 €	2 264 €

*Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des masters, 2012

Au moment de l'enquête, et malgré cette évolution positive, les diplômés qui ont connu plusieurs emplois n'atteignent pas le niveau de conditions d'emploi de ceux qui n'en ont eu qu'un seul : ils se distinguent des autres par une moindre stabilité de leurs emplois (- 10 points) et des contrats plus souvent précaires (63 % contre 18 %). De même, leur salaire est inférieur (102 euros) malgré une augmentation de 329 euros depuis leur premier salaire.

Méthodologie

Cette étude porte sur l'insertion professionnelle des diplômés de master en formation initiale de l'UPEMLV en 2009. Ceux-ci ont été enquêtés par téléphone, et dans une moindre mesure par mail, entre janvier et mars 2012 afin d'évaluer leur parcours depuis l'obtention de leur master et d'analyser leur situation professionnelle au 1^{er} décembre 2011 (soit en moyenne 30 mois après l'obtention du master). Les diplômés inscrits sous le régime de la formation continue pendant leur deuxième année de master ont un parcours professionnel particulier et ont par conséquent été retirés de l'étude. L'enquête exhaustive a permis de recueillir 707 questionnaires parmi les 1002 diplômés de master (hors formation continue), soit un taux de réponse de 71 %.

L'évaluation de l'insertion professionnelle des diplômés de master concerne ceux n'ayant au plus que leur master à faire valoir sur le marché de l'emploi. Aussi, les étudiants ayant validé un diplôme de niveau équivalent ou supérieur après l'obtention du master (42 enquêtés soit 4,2 % des diplômés) ne sont pas pris en compte pour le calcul des indicateurs relatifs à l'emploi occupé au moment de l'enquête. 38 étudiants (parmi les 607 sur le marché de l'emploi trente mois après l'obtention du diplôme) se sont insérés après une poursuite d'études non sanctionnée par un diplôme de niveau bac + 5 ou plus.

¹ Les diplômés 2009 se sont insérés avant l'annonce de la circulaire du 31 mai 2011 dite Guéant, ref IOCL115117J

² Il s'agit des CDD de moins de 6 mois, des contrats d'intérim, contrats saisonniers, d'intermittence du spectacle, des vacations horaire, calculé parmi la part des contrats non stables.

Poursuivre ses études après un master ?

15 % des diplômés se sont inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention de leur master. Parmi eux :

- ⇒ 31 % se sont inscrits en thèse, au PRES Paris-Est pour près des trois quarts d'entre eux.
- ⇒ 28 % se sont inscrits en master universitaire, dont une grande majorité en deuxième année de master (83 %).
- ⇒ 41 % se sont inscrits dans d'autres formations : préparations aux concours de l'enseignement, concours de l'administration générale, mastères spécialisés, etc.

Au final et quelque soit l'année, 18 % des diplômés se sont inscrits dans une formation après l'obtention de leur master : 10 % ont poursuivi des études 1 an, 2 % deux ans et 6 % trois années consécutives (dont les trois quarts en thèse).

Des situations professionnelles moins favorables que pour les diplômés 2008

Les caractéristiques de l'insertion professionnelle des diplômés 2009 semblent moins favorables que celles des diplômés 2008 : le temps moyen d'accès à l'emploi est plus long (4,1 mois contre 3,8 mois), les contrats sont moins stables sur le premier emploi (- 6 points) et le salaire à l'embauche est inférieur (- 104 euros en moyenne).

Trente mois après l'obtention de leur master, le taux de chômage des diplômés 2009 est équivalent à celui des diplômés 2008. Pourtant, les diplômés 2009 ont des contrats moins souvent stables (79 % contre 84 %). Toutefois, leurs emplois relèvent aussi souvent de la PCS des cadres et ont, au moment de l'enquête, rattrapé l'écart salarial sur les diplômés 2008.

Par ailleurs, la conjoncture économique ne semble pas avoir affecté l'ensemble des diplômés car l'évolution des conditions d'insertion et d'emploi des apprentis est plus favorable que celle des diplômés en formation initiale. En effet, le temps d'accès à l'emploi n'augmente que pour ces derniers (+ 0,4) et est même en baisse pour les apprentis de 2009 (- 0,1). De même, la moindre stabilité des contrats 30 mois après le master concerne davantage les diplômés en formation initiale que les diplômés apprentis (- 7 points contre - 3 points).

**Comparaison des indicateurs d'insertion et d'emploi des diplômés
2008 et 2009**

	Diplômés 2008	Diplômés 2009
1^{er} emploi		
Temps d'accès à l'emploi (en mois)	3,8	4,1
Taux de contrat stable	64	58
Salaire à l'embauche	1 876 €	1 773 €
30 mois après le master		
Taux de chômage	9,4	9,7
Taux de contrat stable	84	79
Taux de PCS cadre	73	70
Salaire moyen *	2 145 €	2 200 €

*Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des masters, 2012, Enquête insertion des masters, 2011

Pour aller plus loin

OFIPE résultats

Quelle insertion pour les diplômés de master 2008 ?

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, OFIPE, n°114, mai 2011.

Insertion des apprentis franciliens en 2010 : 66 % sont en emploi, dont 66 % en CDI

OREF, Chiffres clés n°12, juin 2011.

ESCOURROU Nicole

« *L'importance du stage dans l'insertion professionnelle des étudiants* »

Derrière les diplômes et certifications, les parcours de formation et leurs effets sur les parcours d'emploi

CEREQ, Relief n°24, 2008.